


cativis au ministre sur les combattants
volontaires étrangers.

La Commission est d'avis de suivre
sa jurisprudence coutumière pour la propo-
sition de loi n°281 mettant des croix de la
L.H. à la disposition du ministre des Colonies
pour récompenser des actes de dévouement
accomplis à la Réunion à l'occasion du
cyclone de 1932. Le ministre déposera un
projet s'il dénie obtenu ce nouveau con-
tingent. (M. Moumie - rapporteur).

Enfin la Commission agit de même
pour la proposition de loi concernant le
cinquantième de la mort de Gambetta.
(n° 469 de 1933.) -

Le Président :



Séance du 6 juin 1935.

La séance est ouverte à 14^h 15
sous la présidence de M. Chapsal.
Sont présents : M.M. Bergeon, Cassez,
Desjardins et François-St. Maurice.

Le Président expose l'économie
d'une proposition de loi (n° 410 de
1935) concernant la croix du com-
battant volontaire et rappelle la
jurisprudence de la Commission en
matière de textes issus de parlementaires.

Il propose d'écrire une lettre au Ministre de la Guerre pour lui demander de reprendre cette proposition sous forme de projet, ou tout au moins de fournir son avis. Aucun rapporteur n'est encore désigné.

M. Desjardins, rapporteur d'une proposition de loi (270 de 1935) concernant une médaille des évadés et d'une autre proposition concernant les prisonniers civils de la grande guerre (n° 65 de 1935) attend pour déposer ses conclusions des renseignements que vont lui fournir les ministres de la guerre et des Finances. Il exprime la crainte que les nouvelles médailles ne demandent ultérieurement une pension.

M. François-St-Maur est chargé de rapporter favorablement un projet de loi n° 166 de 1935 ratifiant le décret du 30 juin 1934 portant suppression de croix de la Légion d'honneur.

Quant au projet n° 225 de 1933 concernant les militaires des réserves, projet dont M. Lanciau a fait le rapport, la Commission des Finances n'a pas encore fourni son avis indispensable.

Le Président :

J. Laroche